



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 438 943 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90403743.9**

(51) Int. Cl.⁵: **A47B 88/20**

(22) Date de dépôt: **21.12.90**

(30) Priorité: **19.01.90 FR 9000614**

F-74370 Charvonnex(FR)

(43) Date de publication de la demande:
31.07.91 Bulletin 91/31

(72) Inventeur: **Rey-Grange, François**
9, ter avenue d'Albigny
F-74000 Annecy(FR)

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB IT LI

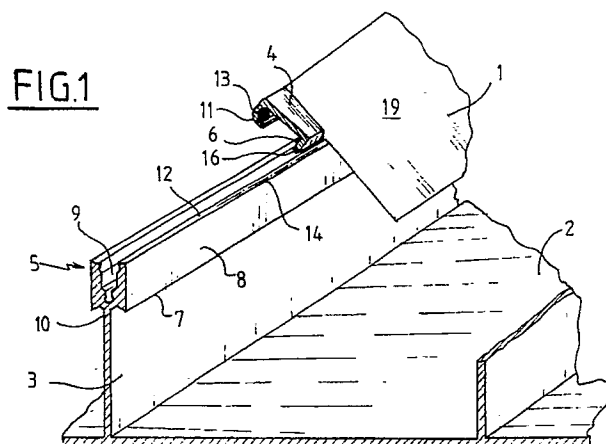
(71) Demandeur: **HERGER SA**

(74) Mandataire: **Lassaille, Christian Michel et al**
Bugnion Associés 4, Square Jean Moulin
F-73100 Aix les Bains(FR)

(54) **Ensemble d'accrochage à pan incliné d'encliquetage d'une séparation à une cloison, séparation, cloison, tiroir et meuble de rangement comprenant un tel ensemble.**

(57) L'invention concerne un ensemble d'accrochage rapide amovible par encliquetage d'une séparation (1) de subdivision d'un élément de rangement (2) tel qu'un tiroir, perpendiculairement à une cloison (3) solidaire de l'élément de rangement (2), du type comprenant deux parties complémentaires (5, 4) solitaires respectivement de la cloison (3) et de la séparation (1) et coopérant l'une avec l'autre par l'intermédiaire de moyens d'association comprenant des organes (7, 6) d'encliquetage, des moyens (13) déformables élastiques forçant les organes d'encliquetage (6, 7) à coopérer l'un avec l'autre et les

maintenant dans une position encliquetée, caractérisé par un pan incliné (16, 17) solidaire de l'une (4 ou 5) des parties complémentaires et coopérant par contact avec l'organe (7 ou 6) d'encliquetage de l'autre (5 ou 4) partie complémentaire de façon que le mouvement de pivotement de la séparation (1) lors de la manoeuvre d'accrochage induise automatiquement la déformation des moyens (13) déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée, la manoeuvre d'accrochage pouvant être réalisée aisément d'une seule main.



EP 0 438 943 A1

ENSEMBLE D'ACCROCHAGE A PAN INCLINE D'ENCLIQUETAGE D'UNE SEPARATION A UNE CLOISON, SEPARATION, CLOISON, TIROIR ET MEUBLE DE RANGEMENT COMPRENANT UN TEL ENSEMBLE.

L'invention concerne un ensemble d'accrochage rapide amovible par encliquetage d'une séparation de subdivision d'un élément de rangement tel qu'un tiroir ou autre conteneur, perpendiculairement à une cloison solidaire de cet élément de rangement. L'invention concerne également une telle séparation de subdivision, une telle cloison d'élément de rangement susceptible de recevoir des séparations de subdivision, un tiroir et un meuble de rangement munis d'une telle cloison, d'une telle séparation, et d'un tel ensemble d'accrochage.

Un tiroir ou conteneur est généralement constitué d'un fond et d'au moins une cloison s'étendant perpendiculairement à ce fond. Généralement, on prévoit deux cloisons latérales gauche et droite, et deux cloisons frontales avant et arrière. Des cloisons intermédiaires peuvent également être prévues.

Pour certaines applications, il est nécessaire de prévoir également des séparations de subdivision de chaque espace délimité entre deux cloisons qui s'étendent parallèlement l'une à l'autre. Chaque séparation de subdivision doit pouvoir être accrochée à une cloison de façon rapide amovible par encliquetage grâce à un ensemble d'accrochage. On peut ainsi modifier à volonté les dimensions des logements de rangement définis par les cloisons fixes de l'élément de rangement et par les séparations de subdivision s'étendant perpendiculairement à ces cloisons.

Tel est le cas par exemple dans les meubles de rangement de produits pharmaceutiques dont les tiroirs ou autres éléments de rangement doivent pouvoir être compartimentés de façon modulable et variable à volonté grâce à des séparations de subdivision, selon la taille et le nombre des produits à stocker.

On connaît déjà des dispositifs d'accrochage par encliquetage de séparations de subdivision aux cloisons solidaires d'un élément de rangement. Le but général est de permettre un accrochage rapide amovible mais qui soit suffisamment rigide et ferme pour éviter tout décrochage intempestif ou tout glissement de la séparation de subdivision par rapport à la cloison.

Le brevet français 2 586 274 décrit un ensemble d'accrochage rapide amovible par encliquetage d'une séparation de subdivision à une cloison solidaire d'un élément de rangement, du type comprenant deux parties complémentaires solidaires respectivement de la cloison et de la séparation et coopérant l'une avec l'autre par l'intermédiaire de moyens d'association comprenant des organes d'encliquetage de ces parties l'une sur l'autre, la

partie solidaire de la cloison étant constituée de l'aile d'un profilé formant la portion extrême libre longitudinale de la cloison, la partie solidaire de la séparation comprenant une patte en forme de crochet destinée à chevaucher un chant extrême libre de l'aile du profilé et un organe d'encliquetage s'étendant à distance de la patte pour coopérer avec un organe d'encliquetage de l'aile opposé au chant extrême libre de cette aile. Des moyens déformables élastiques sous la forme d'un bourrelet élastique intercalé entre la patte de la séparation et le chant extrême libre de l'aile, forcent les organes d'encliquetage à coopérer l'un avec l'autre et les maintiennent dans une position encliquetée réalisant l'accrochage. La manoeuvre d'accrochage jusqu'à cette position encliquetée est obtenue par pivotement de la séparation autour d'un axe passant par le bourrelet élastique comprimé entre la patte et le chant extrême libre de l'aile.

Avec un tel dispositif d'accrochage, il est nécessaire d'une part d'appuyer fermement sur la patte de la séparation pour comprimer le bourrelet élastique entre cette patte et l'aile du profilé, puis, d'autre part, de faire pivoter la séparation en maintenant le bourrelet comprimé. Dès lors, pour réaliser l'encliquetage de la séparation sur la cloison, l'utilisateur doit faire usage de ses deux mains : la première pour appuyer sur la patte et comprimer le bourrelet élastique de façon à permettre l'encliquetage, la deuxième pour faire pivoter la séparation jusqu'à la position encliquetée.

En pratique, il s'avère que la pression à exercer sur la patte pour comprimer le bourrelet est relativement importante, et souvent trop importante lorsque l'utilisateur est une femme, comme c'est généralement le cas dans les officines de pharmacies. En tout état de cause, les utilisateurs ont généralement tendance à exercer une pression insuffisante. Dans ce cas, les organes d'encliquetage ne sont pas dans une position adéquate lorsque l'on fait pivoter la séparation jusqu'à la position où ils viennent coopérer en vue de l'encliquetage. De ce fait, l'utilisateur doit soit recommencer la manoeuvre d'accrochage en subissant parfois un nouvel échec, soit renoncer à accrocher la séparation, soit forcer sur les organes d'encliquetage et sur la séparation, ce qui aboutit souvent à la rupture de la séparation, qui est généralement en matière plastique, au niveau de l'organe d'encliquetage.

L'invention vise à remédier à ces inconvénients et a pour objet de proposer un tel ensemble d'accrochage rapide amovible qui puisse être utilisé d'une seule main, l'accrochage et le décrochage de chaque séparation de subdivision à la cloison

pouvant être réalisés avec une seule main. L'invention a également pour objet d'éviter toute rupture ou détérioration de la cloison et/ou de la séparation lors des manoeuvres d'accrochage et de décrochage. L'invention a également pour objet de simplifier les manoeuvres d'accrochage et de décrochage, notamment en supprimant la nécessité d'appuyer sur la patte en vue de déformer les moyens élastiques.

Plus particulièrement, l'invention a pour objet de proposer un ensemble d'accrochage rapide amovible d'une séparation de subdivision à une cloison grâce auquel les moyens déformables élastiques sont automatiquement déformés lors de la manoeuvre d'accrochage jusqu'à la position encliquetée.

Pour ce faire, l'invention propose un tel ensemble d'accrochage caractérisé par un pan incliné solidaire de l'une des parties complémentaires solidaires respectivement de la cloison et de la séparation, et coopérant par contact avec l'organe d'encliquetage de l'autre partie complémentaire de façon que le mouvement de pivotement de la séparation lors de la manoeuvre d'accrochage induise automatiquement la déformation des moyens déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage où ces moyens déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes en position encliquetée, de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation à la cloison peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte sur l'aile. Un espace de réception du pan incliné est prévu sur l'autre partie complémentaire de façon à permettre le logement de ce pan incliné en position encliquetée.

L'invention propose également une séparation de subdivision d'un élément de rangement tel qu'un tiroir, destinée à être accrochée par encliquetage perpendiculairement à une cloison solidaire de l'élément de rangement, et comprenant une patte en forme de crochet destinée à chevaucher un chant extrême libre de l'aile d'un profilé de la cloison, et un organe d'encliquetage destiné à coopérer avec un organe d'encliquetage complémentaire de la cloison en position encliquetée sous l'action de moyens déformables élastiques, caractérisée en ce qu'elle comporte un pan incliné destiné à coopérer par contact avec l'organe d'encliquetage de la cloison de façon qu'un mouvement de pivotement de la séparation autour d'un axe de pivotement théorique situé entre la patte et le chant extrême libre de l'aile lors de la manoeuvre d'accrochage, induise automatiquement la déformation des moyens déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage où ces moyens déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes en position encliquetée,

de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation à la cloison peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte sur l'aile. Le pan incliné s'étend en prolongement de l'organe d'encliquetage à l'opposé du corps de la séparation, et à partir de l'organe d'encliquetage dans une direction qui va en s'écartant de la patte et dudit axe de pivotement théorique. L'organe d'encliquetage solidaire de la séparation est constitué d'un épaulement s'étendant à partir d'une face de la séparation selon un angle aigu de façon à se rapprocher de la patte, le pan incliné s'étendant à partir du bord extrême de cet épaulement selon une direction qui va en s'écartant de la patte de l'axe de pivotement théorique, le bord commun de l'épaulement et du pan incliné formant une nervure d'encliquetage.

L'invention concerne également une cloison d'élément de rangement tel qu'un tiroir, destinée à recevoir une séparation de subdivision accrochée par encliquetage perpendiculairement à cette cloison, et comprenant un profilé formant la portion extrême libre longitudinale de la cloison et qui comporte une aile de support de la séparation, caractérisée en ce que cette aile est décalée latéralement par rapport à la cloison d'une distance suffisante pour former d'une part un organe d'encliquetage, et d'autre part entre la cloison et l'organe d'encliquetage, un espace de réception d'un pan incliné de la séparation prolongeant un organe d'encliquetage complémentaire de cette séparation.

L'invention concerne également une cloison d'élément de rangement tel qu'un tiroir, destinée à recevoir une séparation de subdivision accrochée par encliquetage perpendiculairement à cette cloison, comprenant un profilé formant la portion extrême libre longitudinale de la cloison et qui comporte une aile de support de la séparation, caractérisée en ce que l'aile est pourvue d'un évidement ménagé sur sa face opposée à la séparation et au voisinage d'un chant extrême libre de l'aile de façon à permettre le pivotement d'une patte de la séparation en forme de crochet autour d'un axe situé entre la patte et le chant extrême libre sans que l'extrémité du crochet de cette patte vienne buter contre la face de l'aile opposée à la séparation.

L'invention concerne également une cloison d'élément de rangement tel qu'un tiroir, destinée à recevoir une séparation de subdivision accrochée par encliquetage perpendiculairement à cette cloison, comprenant un profilé formant la portion extrême libre longitudinale de la cloison et qui comporte une aile de support de la séparation, caractérisée par un pan incliné de l'aile s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage de cette aile à l'opposé de la cloison et vers la séparation. Le pan

incliné s'étend à partir de l'organe d'encliquetage dans une direction qui va en se rapprochant du chant extrême libre et de l'axe de pivotement théorique de la séparation lors de la manoeuvre d'accrochage.

L'invention concerne également un tiroir de meuble de rangement caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison selon l'invention, et au moins une séparation de subdivision selon l'invention accrochée à la cloison par un ensemble d'accrochage selon l'invention. L'invention concerne également un meuble de rangement de produits pharmaceutiques caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison selon l'invention, et au moins une séparation de subdivision selon l'invention accrochée à la cloison par un ensemble d'accrochage selon l'invention.

L'invention concerne également un ensemble d'accrochage, une séparation, et une cloison comportant les caractéristiques mentionnées ci-dessus en combinaison.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante qui se réfère aux figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective partielle illustrant un élément de rangement, une séparation de subdivision, une cloison, et un ensemble d'accrochage selon un premier mode de réalisation de l'invention.
- la figure 2 est une vue en coupe selon la section droite transversale du profilé de la cloison, illustrant un ensemble d'accrochage selon le premier mode de réalisation de l'invention dans une position correspondant au début de la manoeuvre d'accrochage.
- la figure 3 est une vue similaire à la figure 2, l'ensemble d'accrochage étant dans une position intermédiaire.
- la figure 4 est une vue similaire aux figures 2 et 3, l'ensemble d'accrochage étant en position encliquetée à la fin de la manoeuvre d'accrochage.
- la figure 5 est une vue en coupe selon la section droite transversale du profilé de la cloison, illustrant un ensemble d'accrochage selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, en position encliquetée.
- la figure 6 est une vue en coupe selon la section droite transversale du profilé de la cloison, illustrant un ensemble d'accrochage selon un troisième mode de réalisation de l'invention, en position encliquetée.

Le brevet français 2 586 274 décrit déjà les caractéristiques les plus générales de l'invention. Son enseignement est incorporé par référence à la présente description.

L'invention concerne un ensemble d'accrocha-

ge rapide amovible (figures 2 à 6) par encliquetage d'une séparation 1 de subdivision d'un élément de rangement 2 tel qu'un tiroir, perpendiculairement à une cloison 3 solidaire de l'élément de rangement 2. La cloison 3 peut être une cloison latérale ou frontale ou une cloison intermédiaire. La séparation 1 est destinée à être accrochée à cette cloison 3 de façon à s'étendre perpendiculairement à cette cloison 3 et à définir avec elle et d'autres cloisons et/ou séparations, un compartiment de rangement et de stockage de produits dont le volume peut être modifié à volonté en décrochant la séparation 1 et en la déplaçant le long de la cloison 3.

La cloison 3 est solidaire de l'élément de rangement 2 et reste fixe et inamovible par rapport à cet élément de rangement 2. En général, la cloison 3, ainsi que le reste de l'élément de rangement 2, est métallique, et la séparation de subdivision 1 est en matière synthétique. L'ensemble d'accrochage selon l'invention comporte deux parties complémentaires 5, 4 solidaires respectivement de la cloison 3 et de la séparation 1 et coopérant l'une avec l'autre par l'intermédiaire de moyens d'association comprenant des organes 7, 6 d'encliquetage de ces parties 5, 4 l'une sur l'autre.

La partie 5 de l'ensemble d'accrochage solidaire de la cloison 3 est constituée de l'aile 8 d'un profilé 9 formant la portion extrême libre longitudinale 10 de la cloison 3. Sur les figures 2 à 6, on a représenté deux ailes 8 symétriques l'une de l'autre et en regard l'une de l'autre par rapport au plan principal de la cloison 3, et qui permettent l'accrochage de séparations de subdivision de chaque côté de la cloison 3. Le profilé 9 est donc dans ce cas constitué des deux ailes 8 qui se rejoignent en partie inférieure pour être reliées en partie supérieure de la cloison 3.

La partie 4 de l'ensemble d'accrochage solidaire de la séparation 1 comprend une patte 11 dont la section droite transversale est en forme de crochet, et qui est destinée à chevaucher un chant extrême libre 12 de l'aile 8. Cette partie 4 comporte également un organe d'encliquetage 6 s'étendant à distance de la patte 11 pour coopérer avec un organe d'encliquetage 7 de l'aile 8 opposé au chant extrême libre 12 de cette aile 8. Des moyens 13 déformables élastiques forcent les organes d'encliquetage 6, 7 à coopérer l'un avec l'autre et les maintiennent dans une position encliquetée pour réaliser l'accrochage (figures 4 à 6). Ces moyens 13 déformables élastiques peuvent être réalisés d'un bourrelet élastique 13 inséré dans la patte 11 et qui est intercalé lors de l'accrochage entre la patte 11 et le chant extrême libre 12 de l'aile 8. Néanmoins, ces moyens 13 déformables élastiques pourraient être réalisés d'une autre manière, par exemple par une portion élastique de la séparation 1 ou de l'aile 8. La manoeuvre d'accro-

chage jusqu'à la position encliquetée est obtenue par pivotement de la séparation 1 autour d'un axe 14 de pivotement théorique situé entre la patte 11 et le chant extrême libre 12 de l'aile 8, et par déformation des moyens 13 déformables élastiques. Dans le cas où les moyens 13 déformables élastiques sont constitués d'un bourrelet inséré dans la patte 11, l'axe 14 de pivotement correspond sensiblement à l'axe du bourrelet 13 ou du logement 15 formé par la patte 11 et dans lequel le bourrelet 13 est inséré.

Selon l'invention, l'ensemble d'accrochage est caractérisé par un pan incliné 16, 17 solidaire de l'une 4 ou 5 des parties complémentaires de l'ensemble d'accrochage et coopérant par contact avec l'organe 7 ou 6 d'encliquetage de l'autre 5 ou 4 partie complémentaire de façon que le mouvement de pivotement de la séparation 1 lors de la manoeuvre d'accrochage induise automatiquement la déformation des moyens 13 déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage 6, 7 où ces moyens 13 déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes 6, 7 d'encliquetage en position encliquetée, de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation 1 à la cloison 3 peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte 11 sur l'aile 8. Un tel pan incliné 16, 17 a donc pour fonction de faciliter l'encliquetage des deux organes 6, 7 en engendrant la déformation des moyens 13 déformables élastiques lors du pivotement de la séparation. Cette déformation automatique est obtenue par l'effet de levier réalisé par le pan incliné 16, 17 pour comprimer les moyens 13 déformables élastiques à partir du seul effort F fourni par l'utilisateur sur une portion extrême 18 de la séparation 1 éloignée de l'axe 14 de pivotement. Cet effort F appliqué par l'utilisateur sur la portion 18 engendre un couple de pivotement autour de l'axe 14 après que la patte 11 ait été placée sur l'aile 8. Mais cet effort F permet aussi pour partie par réaction du pan incliné 16, 17 sur l'organe 7, 6 d'encliquetage correspondant de comprimer les moyens 13 déformables élastiques, et ce dans une mesure correspondant exactement à ce qui est nécessaire et suffisant pour réaliser l'encliquetage des organes 6, 7 l'un avec l'autre.

Dans le premier mode de réalisation représenté sur les figures 1 à 4, l'ensemble d'accrochage selon l'invention est caractérisé par un pan incliné 16 de la partie 4 solidaire de la séparation 1 qui coopère avec l'organe 7 d'encliquetage de la partie 5 solidaire de la cloison 3. Le pan incliné 16 s'étend en prolongement de l'organe d'encliquetage 6 de la partie 4 solidaire de la séparation 1 à l'opposé du corps 19 de la séparation 1. L'aile 8, le profilé 9, et la cloison 3 ont une forme et un

contour extérieur définissant un espace de réception 20 du pan incliné 16 en position encliquetée (figure 4). Plus précisément, l'aile 8 s'étend parallèlement à la cloison 3 en étant décalée latéralement par rapport à cette cloison 3 de façon que le pan incliné 16 puisse venir se loger sous l'aile 8 sans venir en butée contre la cloison 3 en position encliquetée. Le pan incliné 16 s'étend à partir de l'organe d'encliquetage 6 dans une direction qui va en s'écartant de la patte 11 et de l'axe 14 de pivotement théorique. De la sorte, la distance qui sépare la patte 11 de la partie extrême 21 du pan incliné 16 est supérieure à la distance qui sépare cette patte 11 de la partie 22 du pan incliné 16 qui jouxte l'organe 6 d'encliquetage. La distance qui sépare la patte 11 de la partie extrême 21 du pan incliné 16 est telle que cette partie extrême 21 peut être simplement engagée sous l'organe d'encliquetage 7 de l'aile 8 par pivotement de la séparation 1, alors que la patte 11 chevauche le chant extrême libre 12 de l'aile 8, sans que les moyens 13 déformables élastiques n'aient été préalablement déformés. De la sorte, la déformation des moyens 13 déformables élastiques n'intervient qu'à partir du moment où l'organe d'encliquetage 7 de l'aile 8 vient au contact du pan incliné 16.

L'organe d'encliquetage 6 solidaire de la séparation 1 est constitué d'un épaulement 6 s'étendant à partir d'une face 23 de la séparation 1 qui s'étend entre la patte 11 et l'épaulement 6. L'épaulement 6 s'étend à partir de cette face 23 selon un angle aigu de façon à se rapprocher de la patte 11. Le pan incliné 16 s'étend à partir du bord extrême 24 de l'épaulement 6 selon une direction qui va en s'écartant de la patte 11 et de l'axe 14 de pivotement théorique. Le bord 24 extrême de l'épaulement 6 est donc un bord commun à l'épaulement 6 et au pan incliné 16. Ce bord commun 24 forme un nervure d'encliquetage 24.

L'organe d'encliquetage 7 solidaire de l'aile 8 du profilé 9 est constitué d'un chant 7 opposé au chant extrême libre 12 de l'aile 8. Ce chant 7 s'étend à partir d'une face 25 de l'aile 8 qui s'étend entre les deux chants extrêmes 12 et d'encliquetage 7. Le chant 7 s'étend à partir de cette face 25 de l'aile 8 selon un angle aigu de façon à se rapprocher du chant extrême libre 12, et en formant une surface de réception complémentaire de l'épaulement 6 d'encliquetage de la séparation 1. En position encliquetée (figure 4) les faces 23 de la séparation 1 et 25 de l'aile 8 viennent au contact l'une de l'autre et le coin 32 à angle aigu formé par le chant 7 d'encliquetage et la face 25 de l'aile 8 vient s'insérer à l'intérieur de l'épaulement 6 de la séparation 1 au-delà de la nervure d'encliquetage 24.

Lors de la manoeuvre d'accrochage par pivotement de la séparation 1 autour de l'axe 14 de

pivotement, la patte 11 chevauchant l'aile 8, le coin 32 à angle aigu formé par le chant 7 d'encliquetage et la face 25 de l'aile 8 vient au contact du pan incliné 16 (figure 3), et, le mouvement de pivotement ultérieurement imposé fait glisser ce coin 32 le long du pan incliné 16 jusqu'à la nervure d'encliquetage 24, ce qui a pour effet de déformer en l'écrasant le bourrelet élastique 13 inséré dans la patte 11 et intercalé entre cette patte 11 et le chant extrême libre 12 de l'aile 8. Dès que le coin 32 à angle aigu a passé la nervure d'encliquetage 24, il s'insère immédiatement dans l'épaule 6 de la séparation 1 sous l'effet du bourrelet élastique 13 qui se détend.

Les figures 2, 3 et 4 illustrent les différentes positions de l'ensemble d'accrochage selon l'invention au fur et à mesure de la manoeuvre d'accrochage. Sur la figure 2, le pan incliné 16 ne vient pas encore au contact de l'organe 7 d'encliquetage de l'aile 8, et le bourrelet 13 élastique n'est pas déformé. Sur la figure 3, le pan incliné 16 est au contact du coin 32 à angle aigu formé par le chant 7 de l'aile 8 et sa face verticale 25, et le bourrelet 13 commence à être déformé en étant écrasé entre la patte 11 et le chant extrême libre 12. La figure 4 représente la position encliquetée.

Selon une caractéristique de l'invention, l'aile 8 est pourvue d'un évidement 26 ménagé sur sa face 27 opposée à la séparation 1, c'est-à-dire opposée à la face 25 extérieure reliant le chant extrême libre 12 à l'organe 7 d'encliquetage. Cet évidement 26 est ménagé au voisinage du chant extrême libre 12 de l'aile 8 de façon à permettre le pivotement de la patte 11 en forme de crochet autour de l'axe 14 sans que l'extrémité 28 du crochet formé par cette patte 11 ne vienne buter contre cette face 27 de l'aile 8 opposée à la séparation 1. Plus précisément, cet évidement 26 permet de placer la patte 11 à chevauchement du chant extrême libre 12 de l'aile 8, la face 23 de la séparation 1 étant inclinée par rapport à la face 25 de l'aile 8 en regard pour permettre le passage de l'épaule 6 d'encliquetage de la séparation 1 qui forme saillie par rapport à la face 23 de la séparation 1 (figure 2). Ainsi, la patte 11 peut être correctement placée préalablement au pivotement, et le bourrelet élastique 13 inséré dans le logement pseudocylindrique 15 de la patte 11 vient immédiatement au contact du chant extrême libre 12 qui a une section droite transversale de forme courbe, notamment circulaire. Lors du pivotement de la séparation 1 autour de l'axe de pivotement 14, le bourrelet élastique 13 est coincé entre le chant extrême libre 12 et la patte 11 et écrasé comme indiqué ci-dessus, sans pli ni détérioration.

La figure 5 représente une variante de l'invention dans laquelle l'ensemble d'accrochage est caractérisé par un pan incliné 17 de la partie 5

solidaire de l'aile 8, s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage 7 de cette partie 5 à l'opposé de la cloison 3 et vers la séparation 1, et en ce que la séparation 1 a une forme définissant un espace de réception 31 du pan incliné 17 et de la portion correspondante de l'aile 8 en position encliquetée. Ainsi, du profilé 9 vers la face extérieure 25 (de la gauche vers la droite sur la figure 5), le chant 29 de l'aile 8 opposé au chant extrême libre 12 est constitué d'une portion inclinée 7 qui va en s'écartant du chant extrême libre 12, prolongée par le pan incliné 17 qui va en se rapprochant du chant extrême libre 12. La jonction de la portion 7 et du pan incliné 17 forme une nervure en saillie 30 qui, avec la portion inclinée 7, forme l'organe d'encliquetage 7. Le pan incliné 17 s'étend donc à partir de l'organe d'encliquetage 7 dans une direction qui va en se rapprochant du chant extrême libre 12 et de l'axe 14 de pivotement. La séparation 1 a une forme complémentaire, c'est-à-dire comporte à partir de sa face 23, une portion inclinée 31 qui va en s'écartant de la patte 11, et dont la largeur correspond sensiblement à celle du pan incliné 17 de l'aile 8, cette portion inclinée 31 étant prolongée par l'épaule 6 d'encliquetage qui va en se rapprochant de la patte 11 sensiblement parallèlement, en position encliquetée, à la portion inclinée 7 d'encliquetage de l'aile 8.

Lorsque la séparation 1 est accrochée à la cloison 3 par pivotement, le bord extrême libre de l'épaule 6 de la séparation 1 formant un coin à angle aigu vient en contact du pan incliné 17. Au fur et à mesure du glissement de l'épaule 6 sur le pan incliné 17 en direction de la nervure 30, le bourrelet 13 élastique est comprimé. Lorsque le coin de l'épaule 6 passe la nervure 30, le bourrelet élastique 13 se détend et l'épaule 6 vient en regard de la portion inclinée 7 du chant 29 de l'aile 8, en position encliquetée.

Sur la figure 6, un troisième mode de réalisation est représenté. Ce troisième mode de réalisation résulte sensiblement de la combinaison des deux premiers modes de réalisation. En effet, dans ce mode de réalisation on prévoit deux pans inclinés 16, 17, dont l'un 16 est en prolongement de l'épaule 6 d'encliquetage de la séparation 1, et dont l'autre 17 est en prolongement de la portion inclinée 7 d'encliquetage de l'aile 8. Un espace 20 de réception est ménagé entre l'aile 8 et la cloison 3 pour le pan incliné 16 de la séparation 1. Également, la séparation 1 a une forme définissant un espace 31 permettant la réception du pan incliné 17 et de la portion correspondante de l'aile 8 entre l'épaule 6 d'encliquetage et la face 23 de la séparation 1. Lors de la manoeuvre d'accrochage, le pan incliné 16 de la séparation 1 vient au contact du pan incliné 17 de l'aile 8. Lorsque les deux pans inclinés glissent l'un sur l'autre lors du pivote-

ment, le bourrelet élastique 13 est comprimé. Lorsque la nervure 24 formée entre l'épaule 6 et le pan incliné 16 de la séparation 1 dépasse la nervure 30 formée entre le pan incliné 17 et la portion d'encliquetage 7 de l'aile 8, le bourrelet élastique 13 se détend et l'épaule 6 vient le long et au contact de la portion inclinée 7 d'encliquetage.

L'invention concerne également une séparation de subdivision 1 d'un élément de rangement 2 tel qu'un tiroir destinée à être accrochée par encliquetage perpendiculairement à une cloison 3 solidaire de l'élément de rangement 2, et comprenant une patte 11 en forme de crochet destinée à chevaucher un chant extrême libre 12 de l'aile 8 d'un profilé 9 de la cloison 3, et un organe d'encliquetage 6 destiné à coopérer avec un organe d'encliquetage complémentaire 7 de la cloison 3 en position encliquetée sous l'action de moyens 13 déformables élastiques, caractérisée en ce qu'elle comporte un pan incliné 16 destiné à coopérer par contact avec l'organe d'encliquetage 7 de la cloison 3 de façon qu'un mouvement de pivotement de la séparation 1 autour d'un axe 14 de pivotement théorique situé entre la patte 11 et le chant extrême libre 12 de l'aile 8 lors de la manoeuvre d'accrochage, induise automatiquement la déformation des moyens 13 déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage 6, 7 où ces moyens 13 déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes 6, 7 en position encliquetée, de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation 1 à la cloison 3 peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte 11 sur l'aile 8. Le pan incliné 16 s'étend en prolongement de l'organe d'encliquetage 6 à l'opposé du corps 19 de la séparation 1, et à partir de l'organe d'encliquetage 6 dans une direction qui va en s'écartant de la patte 11 et de l'axe 14 de pivotement théorique.

L'organe d'encliquetage 6 solidaire de la séparation 1 est constitué d'un épaule 6 s'étendant à partir d'une face 23 de la séparation 1 selon un angle aigu de façon à se rapprocher de la patte 11, et le pan incliné 16 s'étend à partir du bord extrême 24 de l'épaule 6 selon une direction qui va en s'écartant de la patte 11 et de l'axe 14 de pivotement, le bord commun 24 de l'épaule 6 et du pan incliné 16 formant une nervure d'encliquetage 24.

L'invention concerne également une cloison d'élément de rangement 2 tel qu'un tiroir destinée à recevoir une séparation 1 de subdivision accrochée par encliquetage perpendiculairement à cette cloison 3, comprenant un profilé 9 formant la portion extrême libre longitudinale 10 de la cloison 3 et qui comporte une aile 8 de support de la séparation 1, caractérisée en ce que cette aile 8 est

décalée latéralement par rapport à la cloison 3 d'une distance suffisante pour former d'une part un organe d'encliquetage 7, et d'autre part, entre la cloison 3 et l'organe d'encliquetage 7, un espace de réception 20 d'un pan incliné 16 de la séparation 1 prolongeant un organe d'encliquetage 6 complémentaire de cette séparation 1. L'aile 8 est pourvue d'un évidement 26 ménagé sur sa face 27 opposée à la séparation 1 et au voisinage d'un chant extrême libre 12 de l'aile 8 de façon à permettre le pivotement d'une patte 11 en forme de crochet autour d'un axe 14 de pivotement théorique situé entre la patte 11 et le chant extrême libre 12 sans que l'extrémité 28 du crochet de cette patte 11 vienne buter contre la face 27 de l'aile 8 opposée à la séparation. Selon l'invention, la cloison 3 est caractérisée par un pan incliné 17 de l'aile 8 s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage 7 de cette aile 8 à l'opposé de la cloison 3 et vers la séparation 1, et en ce que le pan incliné 17 s'étend à partir de l'organe d'encliquetage 7 dans une direction qui va en se rapprochant du chant extrême libre 12 et de l'axe 14 de pivotement théorique de la séparation 1 lors de la manoeuvre d'accrochage.

L'invention concerne également un tiroir d'un meuble de rangement caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison 3 selon l'invention et au moins une séparation 1 de subdivision selon l'invention accrochée à la cloison 3 par un ensemble d'accrochage selon l'invention. L'invention concerne également un meuble de rangement de produits pharmaceutiques caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison 3 selon l'invention, et au moins une séparation 1 de subdivision selon l'invention accrochée à la cloison 3 par un ensemble d'accrochage selon l'invention.

Revendications

1. Ensemble d'accrochage rapide amovible par encliquetage d'une séparation (1) de subdivision d'un élément de rangement (2) tel qu'un tiroir, perpendiculairement à une cloison (3) solidaire de l'élément de rangement (2), du type comprenant deux parties complémentaires (5, 4) solidaires respectivement de la cloison (3) et de la séparation (1) et coopérant l'une avec l'autre par l'intermédiaire de moyens d'association comprenant des organes (7, 6) d'encliquetage de ces parties (5, 4) l'une sur l'autre, la partie (5) solidaire de la cloison étant constituée de l'aile (8) d'un profilé (9) formant la portion extrême libre longitudinale (10) de la cloison (3), la partie (4) solidaire de la séparation comprenant :
 - une patte (11) en forme de crochet destinée à chevaucher un chant extrême libre

(12) de l'aile (8),

- un organe d'encliquetage (6) s'étendant à distance de la patte (11) pour coopérer avec un organe d'encliquetage (7) de l'aile (8) opposé au chant extrême libre (12) de cette aile (8),

des moyens (13) déformables élastiques forçant les organes d'encliquetage (6, 7) à coopérer l'un avec l'autre et les maintenant dans une position encliquetée réalisant l'accrochage, la manoeuvre d'accrochage jusqu'à cette position encliquetée étant obtenue par pivotement de la séparation (1) autour d'un axe (14) situé entre la patte (11) et le chant extrême libre (12) de l'aile (8), caractérisé par un pan incliné (16, 17) solidaire de l'une (4 ou 5) des parties complémentaires et coopérant par contact avec l'organe (7 ou 6) d'encliquetage de l'autre (5 ou 4) partie complémentaire de façon que le mouvement de pivotement de la séparation (1) lors de la manoeuvre d'accrochage induise automatiquement la déformation des moyens (13) déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage (6, 7) où ces moyens (13) déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes (6, 7) en position encliquetée, de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation (1) à la cloison (3) peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte (11) sur l'aile (8).

2. Ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'aile (8) est pourvue d'un évidement (26) ménagé sur sa face (27) opposée à la séparation (1) et au voisinage du chant extrême libre (12) de l'aile (8) de façon à permettre le pivotement de la patte (11) en forme de crochet autour de l'axe (14) sans que l'extrémité (28) du crochet de cette patte (11) ne vienne buter contre la face (27) de l'aile (8) opposée à la séparation (1).
3. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé par un pan incliné (16) de la partie (4) solidaire de la séparation, s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage (6) de cette partie (4) à l'opposé du corps (19) de la séparation (1), et en ce que l'aile (8) et le profilé (9) ont une forme définissant un espace de réception (20) du pan incliné (16) en position encliquetée.
4. Ensemble selon la revendication 3 caractérisé en ce que le pan incliné (16) s'étend à partir de l'organe d'encliquetage (6) dans une direction qui va en s'écartant de la patte (11) et de

l'axe (14) de pivotement.

5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que l'organe d'encliquetage (6) solidaire de la séparation (1) est constitué d'un épaulement (6) s'étendant à partir d'une face (23) de la séparation (1) selon un angle aigu de façon à se rapprocher de la patte (11), en ce qu'un pan incliné (16) s'étend à partir du bord extrême (24) de l'épaulement (16) selon une direction qui va en s'écartant de la patte (11) et de l'axe (14) de pivotement, le bord commun (24) de l'épaulement (6) et du pan incliné (16) formant une nervure d'encliquetage (24), et en ce que l'organe d'encliquetage (7) solidaire de l'aile (8) du profilé est constitué d'un chant (7) opposé au chant extrême libre (12) et qui s'étend à partir d'une face (25) de l'aile (8) séparant ces chants (7, 12) selon un angle aigu de façon à se rapprocher du chant extrême libre (12), en formant une surface de réception complémentaire de l'épaulement (6) d'encliquetage de la séparation (1).
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé par un pan incliné (17) de la partie (5) solidaire de l'aile (8), s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage (7) de cette partie (5) à l'opposé de la cloison (3) et vers la séparation (1), et en ce que la séparation (1) a une forme définissant un espace de réception du pan incliné (17) en position encliquetée.
7. Ensemble selon la revendication 6 caractérisé en ce que le plan incliné (17) s'étend à partir de l'organe d'encliquetage (7) dans une direction qui va en se rapprochant du chant extrême libre (12) et de l'axe (14) de pivotement.
8. Séparation de subdivision d'un élément de rangement (2) tel qu'un tiroir, destinée à être accrochée par encliquetage perpendiculairement à une cloison (3) solidaire de l'élément de rangement (2), et comprenant une patte (11) en forme de crochet destinée à chevaucher un chant extrême libre (12) de l'aile (8) d'un profilé de la cloison (3), et un organe d'encliquetage (6) destiné à coopérer avec un organe d'encliquetage complémentaire (7) de la cloison (3) en position encliquetée sous l'action de moyens (13) déformables élastiques, caractérisée en ce qu'elle comporte un pan incliné (16) destiné à coopérer par contact avec l'organe d'encliquetage (7) de la cloison de façon qu'un mouvement de pivotement de la séparation (1) autour d'un axe (14) situé entre la patte (11) et le chant extrême libre

- (12) de l'aile (8) lors de la manoeuvre d'accrochage, induise automatiquement la déformation des moyens (13) déformables élastiques jusqu'à la position encliquetée des organes d'encliquetage (6, 7) où ces moyens (13) déformables élastiques rappellent et maintiennent ces organes (6, 7) en position encliquetée, de sorte que la manoeuvre d'accrochage de la séparation (1) à la cloison (3) peut être réalisée aisément d'une seule main par ce seul mouvement de pivotement après avoir placé la patte (11) sur l'aile (8).
9. Séparation selon la revendication 8 caractérisée en ce que le pan incliné (16) s'étend en prolongement de l'organe d'encliquetage (6) à l'opposé du corps (19) de la séparation, et à partir de l'organe d'encliquetage (6) dans une direction qui va en s'écartant de la patte (11) et de l'axe (14) de pivotement.
10. Séparation selon l'une quelconque des revendications 8 et 9 caractérisée en ce que l'organe d'encliquetage (6) solidaire de la séparation (1) est constitué d'un épaulement (6) s'étendant à partir d'une face (23) selon un angle aigu de façon à se rapprocher de la patte (11), et en ce que le pan incliné (16) s'étend à partir du bord extrême (24) de l'épaulement (6) selon une direction qui va en s'écartant de la patte (11) et de l'axe (14) de pivotement, le bord commun (24) de l'épaulement (6) et du pan incliné (16) formant une nervure d'encliquetage (24).
11. Cloison d'élément de rangement (2) tel qu'un tiroir, destinée à recevoir une séparation (1) de subdivision accrochée par encliquetage perpendiculairement à cette cloison, comprenant un profilé (9) formant la portion extrême libre longitudinale (10) de la cloison (3) et qui comporte une aile (8) de support de la séparation (1), caractérisée en ce que cette aile (8) est décalée latéralement par rapport à la cloison (3) d'une distance suffisante pour former d'une part un organe d'encliquetage (7), et d'autre part, entre la cloison (3) et l'organe d'encliquetage (7), un espace de réception (20) d'un pan incliné (16) de la séparation (1) prolongeant un organe d'encliquetage (16) complémentaire de cette séparation.
12. Cloison selon la revendication 11 caractérisée en ce que l'aile (8) est pourvue d'un évidement (26) ménagé sur sa face (27) opposée à la séparation (1) et au voisinage d'un chant extrême libre (12) de l'aile (8) de façon à permettre le pivotement d'une patte (11) de la séparation
- en forme de crochet autour d'un axe (14) situé entre la patte (11) et le chant extrême libre (12) sans que l'extrémité (28) du crochet de cette patte (11) vienne buter contre la face (27) de l'aile (8) opposée à la séparation.
13. Cloison selon l'une quelconque des revendications 11 et 12 caractérisée par un pan incliné (17) de l'aile (8) s'étendant en prolongement de l'organe d'encliquetage (7) de cette aile (8) à l'opposé de la cloison (3) et vers la séparation (1), et en ce que le pan incliné (17) s'étend à partir de l'organe d'encliquetage (7) dans une direction qui va en se rapprochant du chant extrême libre (12) et de l'axe (14) de pivotement de la séparation (1) lors de la manoeuvre d'accrochage.
14. Tiroir d'un meuble de rangement caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, et au moins une séparation (1) de subdivision selon l'une quelconque des revendications 8 à 10 accrochée à la cloison par un ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.
15. Meuble de rangement de produits pharmaceutiques caractérisé en ce qu'il comporte au moins une cloison (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, et au moins une séparation (1) de subdivision selon l'une quelconque des revendications 8 à 10 accrochée à la cloison par un ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.

FIG. 1

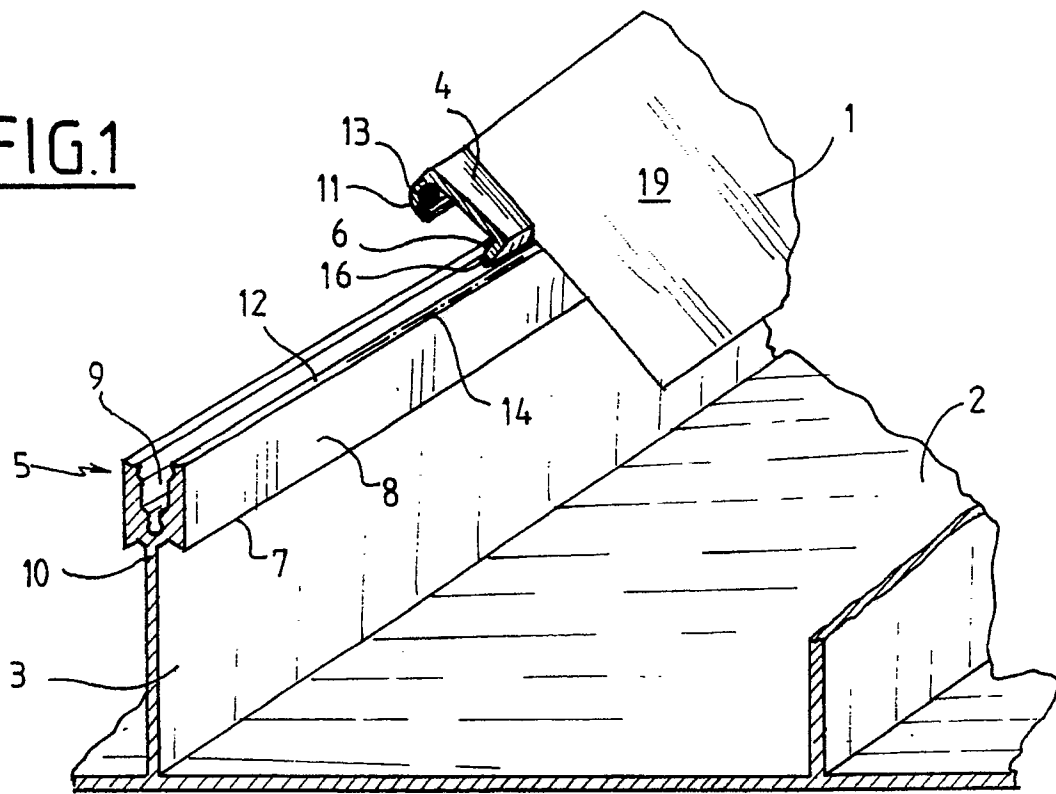


FIG. 4

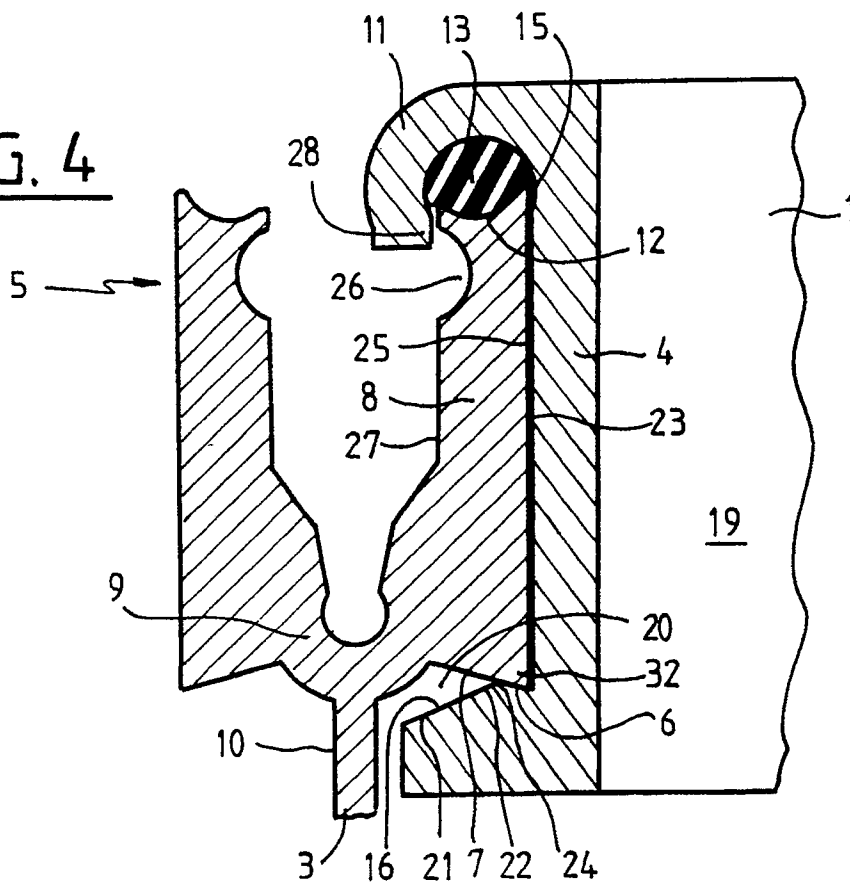


FIG.2

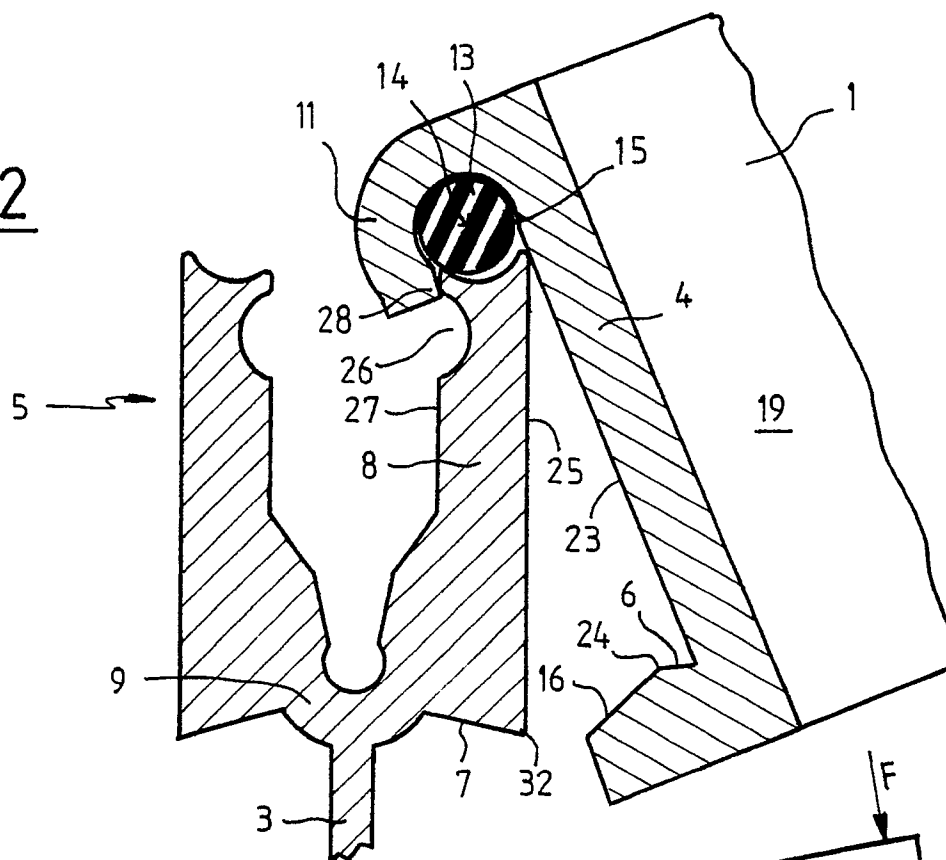


FIG.3

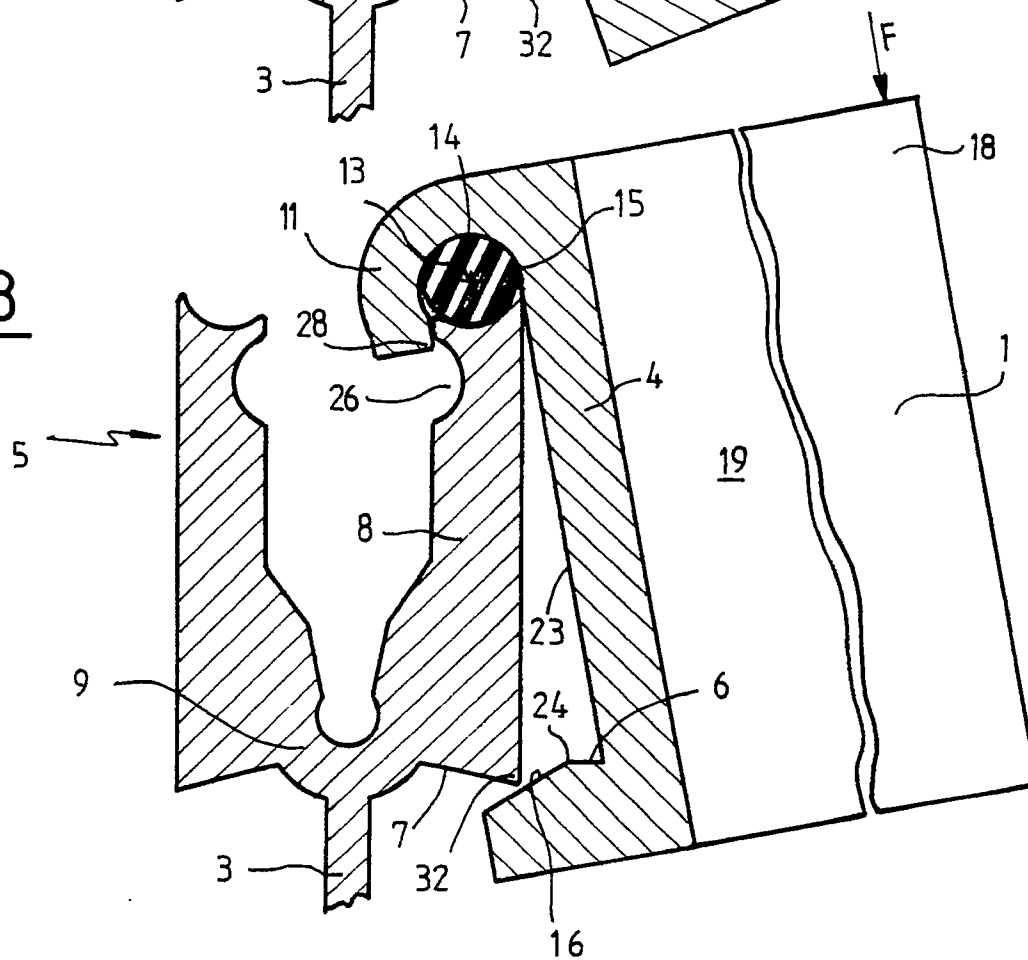


FIG. 5

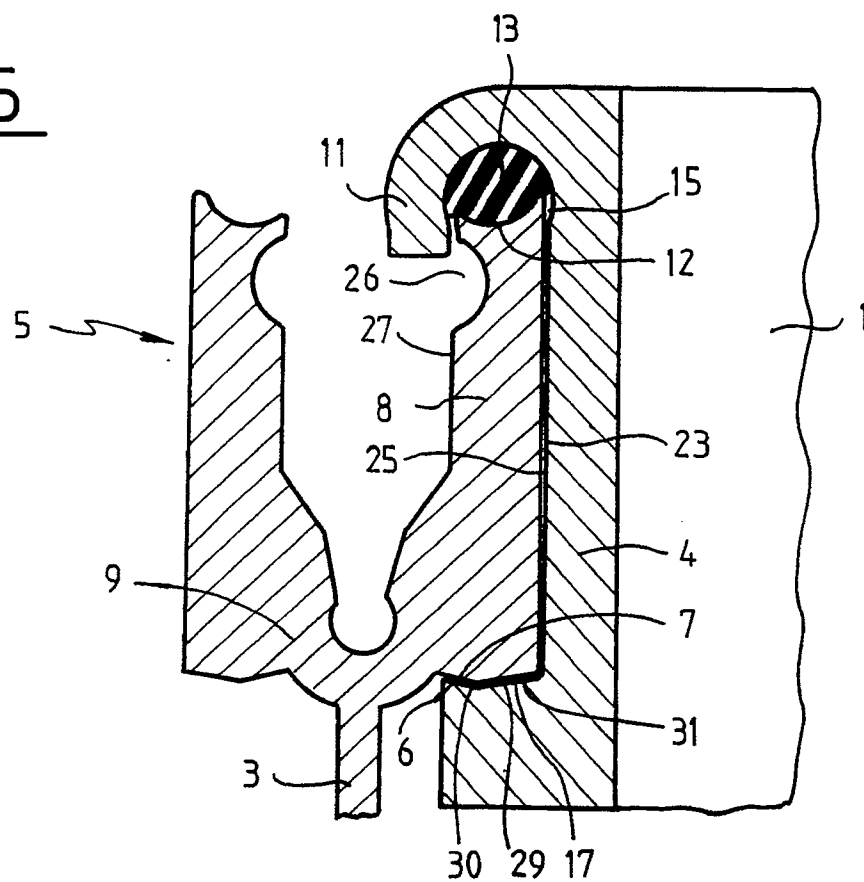
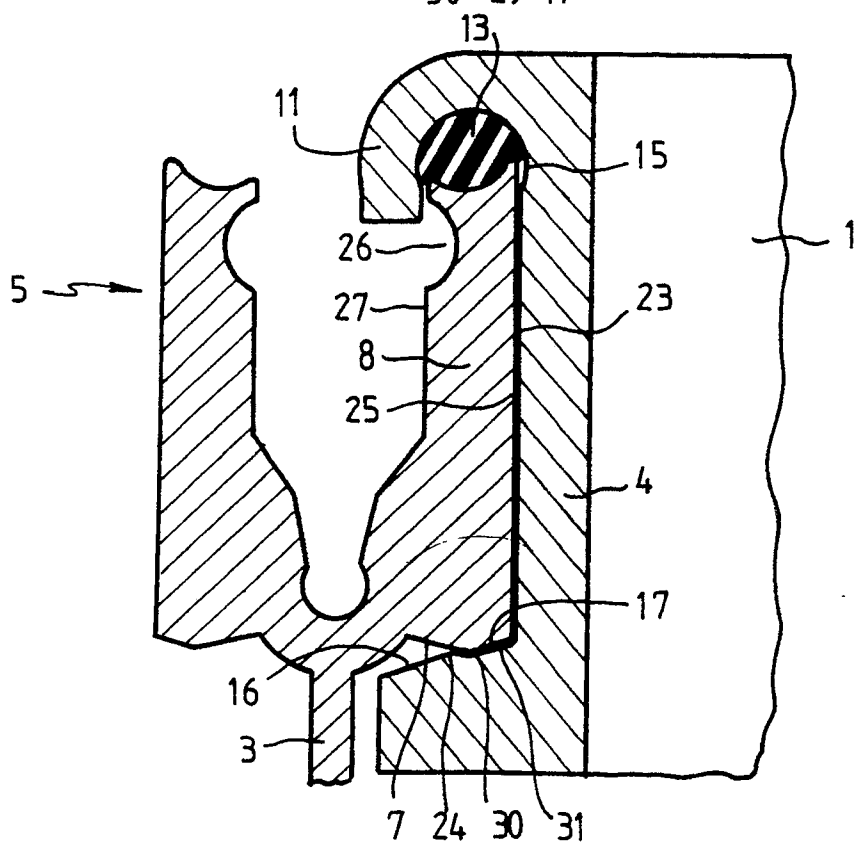


FIG. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 3743

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D,A	FR-A-2 586 274 (HERGER S.A.) * Figures 1-4; résumé * -----	1	A 47 B 88/20
A	US-A-3 579 710 (GARTZKE'S REFRIGERATION INC.) * Figures 1-3 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 B A 47 F B 65 D B 42 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 23 avril 91	Examineur NOESEN R.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			